



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-06-2026 /

Dossier complet le : 26-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019926/KK P

1 Intitulé du projet

Ombrières photovoltaïques du Canal de Provence - Cuvette de Boutre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET

Raison sociale

Societe du Canal de Provence

N° SIRET

05781313100026

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MOREAU

Prénom(s)

Benoît

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Installation d'ombrières photovoltaïques sur le Canal de Provence à Vinon-sur-Verdon (cuvette de Boutre) sur une longueur de 620 mètres linéaires (~30% de couverture du linéaire total) et une surface de 1,6 ha. Les ombrières sont fixées sur les berges bétonnées du canal par des pieux vissés. Elles auront un profil bi-pente asymétrique, pour une largeur totale de 26,2 m. Elles auront une hauteur de 3,56 m au point le plus bas (au-dessus de la berge). Voir plans en Annexe "Plans du projet". - Equipements électriques annexes : le projet prévoit la mise en place de deux postes de transformation (70 m²/poste), et prévoit le creusement de tranchées sur environ 380 m sous chemin existant pour le raccordement électrique au réseau ENEDIS à proximité du site. - Aménagements pour la DECI : en concertation avec le SDIS, le projet prévoit l'aménagement de pistes d'accès engins de 4m de large (reprenant des chemins existants), des chemins de voirie (1,8 m de large), d'aires d'aspiration (4x8) et d'aires de retournement pour les engins du SDIS. - Obligations légales de débroussaillage : Les OLD sont réalisées sur une distance de 50m de part et d'autre des équipements photovoltaïques avec conservation d'îlots boisés selon les modalités de l'arrêté préfectoral réglementant les

4.2 Objectifs du projet

- Créer un ombrage photovoltaïque au-dessus du canal dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et faciliter l'exploitation du canal : réduction de la température et de l'évaporation de la ressource, destinée à s'aggraver dans un contexte de réchauffement climatique, et diminution du développement algal par réduction de la photosynthèse. Ces points - Développer les énergies renouvelables sur du foncier public artificialisé en donnant un second usage aux canaux de transport d'eau brute exploités par la SCP, tout en conservant la continuité du service de l'eau. Ce projet répond aux objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables, en priorisant le foncier anthropisé. Ces objectifs sont intégrés dans le contrat d'objectif entre la Région concessionnaire et la SCP, et sont repris dans la stratégie de la SCP qui a pour ambition de devenir une entreprise à énergie positive (produire plus d'énergie renouvelable que ce qu'elle consomme d'électricité, soit 40 GWh/an). - Recettes nouvelles et/ou économies de factures d'électricité pour la SCP à long-terme, grâce à la vente ou l'autoconsommation de l'électricité produite selon les projets, qui permet aussi de prémunir le service de l'eau contre les variations du prix de l'énergie qui affectent ses coûts et donc les

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1/ Installation des bases-vie 2/ Debroussaillage des zones situées dans les périmètres OLD (50 m), en conformité avec les modalités de débroussaillage de l'AP réglementant les OLD dans le département du Var 3/ Renforcement des chemins pour les travaux, création des chemins de voirie et pistes DECI, aires de retournement et aires d'aspiration. Ces aménagements sont réalisés à l'aide d'une pelle sur chenilles et impliquent du terrassement, de l'apport de matériaux et de la compaction du sol. 4/ Mise en œuvre des fondations par vissage ou forage à l'aide d'un engin à chenilles 5/ Pose de la structure en acier à l'aide d'un engin de levage (chariot télescopique rotatif, nacelle à bras articulé) 6/ Montage des panneaux puis raccordement électrique avec une nacelle à bras articulé 7/ Construction et équipement des deux points de livraisons (préfabriqués) 8/ Raccordement électrique par creusement d'une tranchée jusqu'au réseau ENEDIS (réalisé par ENEDIS)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation : - Nettoyage périodique des panneaux à l'eau claire (en fonction de l'encrassement des modules) - Entretien annuel des glacis (débroussaillage, fauche de la strate herbacée/arbustive) avec des méthodes manuelles, - Entretien de mise en conformité des OLD tous les 5 à 10 ans : opérations plus lourdes (abattage d'arbre, élagage, broyage de végétation arbustive haute) En phase de démantèlement : 1/ Installation des bases-vie 2/ Désinstallation du réseau de raccordement enfoui sous le chemin d'accès 3/ Désinstallation du raccordement électrique des panneaux avec une nacelle à bras articulé 4/ Désinstallation des panneaux photovoltaïque avec une nacelle à bras articulé 5/ Désinstallation des structures acier à l'aide d'un chariot télescopique rotatif et d'une nacelle à bras articulé 6/ Désinstallation des fondations et réfection des berges 7/ Démontage des postes de transformation

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lineaire couvert par les ombrières Largeur des ombrières Surface couverte par les ombrières Puissance estimée Production estimée Superficie de boisement concernée par OLD Emprise au sol du projet Superficie du terrain d'assiette	(622,8, m) (26,2, m) (1,52, ha) (3,59, MWc) (4,85, GWh/an) (3,9, ha) (15 440, m ²) (30,1, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF la plus proche "Le bas Verdon entre Vinon-sur-Verdon et le lac d'Esparron" a plus de 2 km au Nord
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional du Verdon

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Oui, plan de prevention du risque inondation Le projet est hors zonage d'alea (cartographie de l'alea de la DDTM83)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit le 15 mars 2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Sites Natura 2000 les plus proches : ZPS et ZSC de la Durance a 2,5 km au Nord-Ouest du projet
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Tranchee de raccordement : les terres deblayees seront reutilisees pour reboucher la tranchee.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Sur l'ensemble de l'opération, des inventaires faune/flore/habitat ont été réalisés, mettant en évidence certains enjeux forts. L'impact du projet est concentré sur les OLD. Le projet en lui-même ne consomme pas d'espaces naturels. Des mesures d'évitement/réduction de l'impact sont intégrées au projet (cf. Annexe "Enjeux, impacts et mesures"). Les impacts résiduels sur les enjeux identifiés sont faibles et localisés.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les OLD sont appliquées sur des espaces naturels, mais ne constituent pas un défrichement en ce qu'elles ne changent pas la destination du sol. Une fois le projet démantelé, le milieu sera laissé en libre évolution. Amenagements DECI (renforcement pistes, création chemins de viabilité, aires d'aspiration et retournement) : 3 200 m², principalement en milieu ouvert ou bordure de champs.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Vinon sur Verdon est concernée par le risque rupture de barrage, le risque d'accident nucléaire et le risque de pollution des sols. Toutefois, le projet est situé hors zone d'aléa de ces risques, et n'est pas à proximité d'un site industriel ou historiquement pollué. (source : georisques.gouv.fr)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : un PPRi a été prescrit sur la commune en 2002. Le site du projet est hors de la zone d'aléa de la DDTM. Risque incendie : selon la cartographie de l'aléa incendie de forêt, le projet intersecte des zones d'aléa faible (zone agricole) à très fort (boisements) (cf. Annexe 8 Intégration des risques naturels) Retrait-gonflement argiles : le site intersecte des zones d'aléa faible à très fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet a fait l'objet d'un rapport d'expertise d'un hydrogéologue agréé nommé par l'ARS 83, rendant un avis favorable sur la base du projet présentée et avec la mise en place des mesures prises.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des engins de chantier seront amenés à circuler uniquement lors de la phase travaux. Ils seront conformes aux normes en vigueur et respecteront les consignes de sécurité édictées dans le cadre du Plan Général de Coordination SPS.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux. Les travaux auront lieu de jour et seront temporaires. Aucun habitat proche de l'emprise des travaux. Aucun bruit en phase exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations de faible intensité liées aux engins de chantier pourront être perçues uniquement en phase travaux. Des vibrations pourront être émises pour les fondations sur le canal
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux auront lieu exclusivement en journée. Aucun dispositif d'éclairage ne sera mis en place pour la phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Des poussières peuvent être émises lors de la phase chantier. La réduction de la vitesse des engins sur les pistes non goudronnées permettra de limiter les poussières qui peuvent gêner les agriculteurs (cultures) et la végétation de manière plus générale. Ces mesures seront intégrées au CCTP du marché de travaux. Aucun rejet dans l'air ne se produira en phase d'exploitation.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La production de déchets concerne uniquement la phase chantier. Les déchets habituels de chantier seront collectés, triés et évacués vers des filières de traitement homologuées. Des aires de stockage et de ravitaillement étanches seront mises en place pour éviter tout risque de pollution accidentelle des sols. L'entreprise en charge des travaux sera tenue de fournir à la SCP les bordereaux de suivi des déchets (exigence reprise dans
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun enjeu réglementaire paysager aux alentours du site : pas de circuit de randonnée jouxtant ou surplombant le site, pas d'habitations. Les impacts visuels potentiels seront au niveau de la traversée du canal par la RD. Cet aspect est détaillé en Annexe "Enjeux-impacts-mesures"
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Seuls deux bords de parcelles agricoles sont concernés par des aménagements (chemins de voirie de 1,8 m de largeur). Ces emprises sont toutefois situées dans des parcelles appartenant à la SCP, sur lesquelles ont débordé des parcelles agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le massif forestier dont font partie les surfaces du projet soumises à OLD comporte plusieurs parcs photovoltaïques au sol existants, dont l'emprise est totalement incluse en milieu forestier. L'impact du projet sur les OLD sur le milieu forestier s'ajoute donc à ces projets, bien que l'état boisé ne soit pas détruit de manière permanente (pas de défrichement). Du fait de l'emprise du projet d'ombrières photovoltaïques entièrement située en milieu artificialisé (canal et berges), de la situation du projet à l'interface entre le massif forestier et une zone agricole, et des mesures d'aménagement écologique des OLD (cf. Annexe "Enjeux, impacts et mesures"), les impacts résiduels du projet seront très faibles sur ce milieu, en comparaison à ces autres parcs photovoltaïques et au regard des milieux boisés restants dans le périmètre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Detail des enjeux et incidences sur l'environnement dans l'Annexe "Enjeux, impacts et mesures". Enjeux ecologiques principalement portés sur l'avifaune et les chiroptères (cortèges de milieux boisés) et sur la flore protégée (Ophrys de Provence, Mauve bisanuelle) dans la zone soumise à réalisation des OLD. L'emprise des équipements photovoltaïques est strictement circonscrite à la zone artificialisée (canal et ses berges bétonnées). L'impact du projet est lié à la réalisation des OLD sur les boisements bordant le canal.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Detail des mesures et impacts résiduels sur l'environnement dans l'Annexe "Enjeux, impacts et mesures". Principales mesures environnementales : ME01 : Modification du choix d'implantation du projet et évitement d'une zone boisée soumise à OLD MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue MR02 : Adaptation du calendrier des travaux aux périodes de sensibilité écologique MR05 : Gestion écologique de la création et de l'entretien des OLD MR07 : Mise en place d'une clôture anti-retour pour les reptiles et les amphibiens MR10 : Préservation d'arbres-gîtes potentiels et abattage de moindre impact des arbres favorables aux chiroptères MS01 : Suivi écologique pour évaluer l'efficacité des mesures proposées en phase exploitation Suivi faune/flore de l'emprise + OLD à N+1, N+2, N+3, N+5, N+7, N+10, N+15, N+20, N+25, N+30 après les travaux Principales mesures contre les risques sanitaires : R1 : Zone de chantier signalée, balisée et clôturée, mise en place d'un plan de circulation R2 : Stockage de produits chimiques et carburants sur des aires étanches hors PPI et PPR du canal R3 : Collecte des effluents polluants et traitement adapté R4 : Présence de kit anti-pollution durant toute la durée des travaux R7 : Dispositif d'alerte renforcé et opérations de maintenance par personnel expérimenté

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les aménagements permanents du projet sont en quasi-totalité situés sur la surface artificialisée du Canal de Provence et de ses berges. L'impact du projet sur le milieu naturel concerne la réalisation des OLD sur les boisements attenants. Les OLD ne constituent toutefois pas un défrichement en ce qu'elles ne changeront pas la nature du sol. Par ailleurs, les mesures d'atténuation d'impact prévues, en particulier la suppression de tronçons proches de milieux boisés, la réalisation des travaux selon un calendrier écologique adapté et l'aménagement des OLD de manière à conserver un habitat boisé, permettent de porter les impacts résiduels à des niveaux faibles voire négligeables. Pour ces raisons, il nous semble que le projet peut être exempté d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)